

Association suisse des paraplégiques
Sport suisse en fauteuil roulant
Kantonsstrasse 40
CH-6207 Nottwil

T +41 41 939 54 11
rss@spv.ch
www.rollstuhlsport.ch

Association suisse des paraplégiques, Sport suisse en fauteuil roulant

Concept de protection pour les entraînements des athlètes d'élite et de la relève à partir du 19 avril 2021

(Remplace la version du 1 mars 2021, les modifications apportées à la version précédente sont indiquées en violet)

(Remplace la version du 22 décembre 2020, les modifications apportées à la version précédente sont indiquées en orange)

(Remplace la version du 22 octobre 2020, les modifications apportées à la version précédente sont indiquées en vert)

Version: 19 avril 2021

Auteur: Andreas Heiniger, responsable du plan coronavirus de Sport suisse en fauteuil roulant (SSFR)

NOUVELLES CONDITIONS CADRES

Les entraînements **occasionnels** sont autorisés dans tous les sports, à condition de respecter les concepts de protection spécifiques aux clubs. Les détails sont énumérés dans le concept cadre de protection Covid-19 de l'Association suisse des paraplegiques, Sport suisse en fauteuil roulant, daté du 19 avril 2021 ([voir le chapitre 4, Entraînements en sport pour tous et en sport de compétition](#)).

Les six principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors des trajets aller et retour, à l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, dans les douches, après l'entraînement – dans tous ces cas et dans des situations similaires, il faut, dans la mesure du possible, respecter une distance de 1,5 m. Les poignées de mains et autres tapes amicales sont à proscrire.

Le contact physique n'est autorisé que dans certains cas lors de l'entraînement proprement dit (voir Concept cadre de protection de l'ASP/SSFR, point 4, Entraînements et compétitions dans le sport pour tous et le sport de compétition).

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Masque : obligatoire dans tous les espaces clos, sauf pour la pratique sportive

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos accessibles au public à l'intérieur d'une installation sportive, par ex. au niveau des entrées, dans les réfectoires, les vestiaires, les tribunes, etc. Le masque ne doit pas être porté dans les endroits où il ne permet pas la pratique d'un sport. Les entraîneurs et les coaches doivent toujours porter le masque, y compris sur le terrain, sauf s'ils participent activement à l'entraînement (voir Concept cadre de protection de l'ASP/SSFR, point 4, Entraînements et compétitions dans le sport pour tous et le sport de compétition). Pour plus de détails sur l'obligation de porter un masque pendant le sport, veuillez consulter les [FAQ de OFSPO](#) ou les [FAQ de Swiss Olympic](#).

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, l'entraîneur responsable tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 6). L'entraîneur responsable est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple: doodle, application, Excel, etc.).

6. Désigner une personne responsable au sein de l'association

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre fédération, il s'agit d'Andreas Heiniger. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 41 939 54 11 ou rss@spv.ch).

7. Prescriptions spécifiques

Si, dans des cas isolés, il y a un transfert assisté du fauteuil roulant de la vie quotidienne au fauteuil roulant de sport et donc un contact physique avec les assistants, des mesures de protection supplémentaires comme des masques faciaux et la désinfection des mains doivent être respectées.

Le concept de protection est communiqué aux entraîneurs SSFR par courriel et publié sur le site www.rollstuhlsport.ch.

Nottwil, 19 avril 2021

Andreas Heiniger
Responsable du plan coronavirus de SSFR